(4)

ASSEMBLEE AD HOC

Confidentiel
AA/CC/GT (5) 35

Paris, le 8 juin 1953

FOTO-Bt.Z.
No. 46079

COMMISSION CONSTITUTIONNELLE

Cinquième session

GROUPE DE TRAVAIL

Echange de lettres

relatif à la collaboration entre les Ministres des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas et l'Assemblée ad hoc en vue de l'élaboration du projet de Traité portant Statut de la Communauté européenne.

SDa 287

© Collectie Griffiths (Universiteit Leiden) inv.nr. None
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G01273

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

LE CONSEIL

Le Secrétaire

Luxembourg, le 23 octobre 1952

à M. P.-H. SPAAK
Président de l'Assemblée ad hoc
Palais du Luxembourg
Paris

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom des Ministres des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas, les questions formulées en exécution de la résolution du Conseil Spécial du 10 septembre 1952 pour être soumises à l'Assemblée ad hoc.

Par sa lettre adressée le 8 octobre 1952 au Président du Conseil, le Président de la Commission Constitutionnelle a exprimé le désir d'être mis en possession de ces questions.

Je crois devoir rappeler que le processus envisagé par les Gouvernements est le suivant :

Elaboration par l'Assemblée ad hoc de propositions qui prendraient la forme d'un projet de traité ;

Communication de ces propositions à l'Assemblée de la Communauté européenne de défense, ainsi qu'aux Ministres des Affaires étrangères des six pays ;

Conférence intergouvernementale chargée d'examiner lesdites propositions.

.....

SDa 287

En raison de l'urgence, des indications de la même teneur ont été adressées à M. le Président de la Commission Constitutionnelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire,

Signé : CALMES.

ASSEMBLEE AD HOC Bonn, le 21 avril 1953

COMMISSION CONSTITUTIONNELLE

à M. Georges BIDAULT
Président du Conseil Spécial de
Ministres de la Communauté européenne
du charbon et de l'acier.

Monsieur le Président,

Dans l'éloquent discours que vous avez prononcé à Strasbourg devant l'Assemblée ad hoc, le lundi 9 mars dernier, vous avez bien voulu apprécier de façon élogieuse le travail accompli par l'Assemblée et par sa Commission constitutionnelle.

Vous avez également déclaré qu'au cours de la procédure ultérieure, les six Gouvernements sauraient faire appel, en toutes occasions, à l'expérience et au dévouement de ceux qui ont été les guides et les animateurs de cette oeuvre.

C'est en se fondant, notamment, sur cette déclaration que le lendemain 10 mars, au moment de clore sa

session, l'Assemblée ad hoc a voté la résolution qui a été portée à votre connaissance et aux termes de laquelle elle charge sa Commission Constitutionnelle :

a) de mettre à la disposition des Gouvernements l'expérience acquise ;

b) de lui faire rapport en temps opportun.

Conformément à cette résolution, le Groupe de travail de la Commission Constitutionnelle s'est réuni à Bonn, sous ma présidence, les mercredi 15 et jeudi 16 avril courant. A l'unanimité des membres présents, il a confirmé l'offre de services contenue déjà dans la résolution précitée et il m'a invité à vous en faire officiellement part.

C'est de cette mission que je m'acquitte aujourd'hui auprès de vous.

Je le fais en ajoutant que le Groupe de travail et moi-même sommes à votre entière disposition pour envisager avec vous, dans le meilleur esprit, les modalités de notre collaboration.

Le Groupe de travail tiendra une nouvelle session à Strasbourg les 6 et 7 mai prochain.

Il est persuadé qu'à leur réunion du 12 mai, les Six Ministres préconiseront une solution conforme à la fois à son voeu unanime et aux principes fondamentaux du régime démocratique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements anticipés, les assurances de ma haute considération.

Signé : Dr. von Brentano
Président de la Commission
Constitutionnelle.

.....

SDa 287

LE MINISTRE AFFAIRES ETRANGERES

Paris, le 2 mai 1953

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'indiquer que le Groupe de travail de la Commission constitutionnelle, s'inspirant de la résolution adoptée, le 10 mars, par la Commission elle-même, avait marqué le désir qu'au cours des travaux ultérieurs concernant l'élaboration de la Communauté européenne il fût fait appel à l'expérience et au dévouement de ses membres.

Je vous remercie de cette communication que je ne manquerai pas, le 12 mai, de porter à la connaissance des cinq autres Ministres des Affaires étrangères ; vous pouvez être assuré qu'elle retiendra particulièrement l'attention au moment où nous procéderons à l'examen de l'un des points de notre ordre du jour qui concerne précisément les conditions dans lesquelles votre collaboration et celle de vos collègues de la Commission constitutionnelle pourraient être envisagées.

Il me serait agréable que, lors de la prochaine réunion des Ministres des Affaires étrangères, les principaux auteurs du projet de statut soient invités à fournir des éclaircissements sur différents aspects de leurs travaux. Mais il ne peut s'agir, aujourd'hui, que d'une suggestion personnelle ; je vous ferai connaître dès que possible l'accueil qui lui aura été réservé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Signé : BIDAULT

Dr. von BRENTANO
Président de la Commission
Constitutionnelle.

.....

SDa 287

ASSEMBLEE AD HOC Strasbourg, le 7 mai 1953

COMMISSION CONSTITUTIONNELLE

à M. Georges BIDAULT
Président du Conseil Spécial de
Ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 2 mai, vous avez bien voulu m'indiquer qu'il vous serait agréable que lors de la prochaine réunion des Ministres des Affaires étrangères les principaux auteurs du projet de Statut soient invités à fournir des éclaircissements sur différents aspects de nos travaux.

Au cours de sa session du 6 mai à Strasbourg, j'ai transmis votre lettre au Groupe de travail de la Commission constitutionnelle. Celui-ci m'a chargé de vous exprimer ses remerciements et sa satisfaction devant votre intention de faire appel à son concours pour utiliser l'expérience de l'Assemblée ad hoc.

Le Groupe de travail m'a également prié de vous réaffirmer qu'il se tient à l'entière disposition du Conseil de Ministres.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé : Dr. von BRENTANO

LE MINISTRE AFFAIRES ETRANGERES

Paris, le 14 mai 1953

Monsieur le Président,

Au cours de la réunion des six Ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue le 13 mai, vous avez bien

.....

voulu rappeler la résolution adoptée le 10 mars dernier par l'Assemblée ad hoc et indiquer que les membres de la Commission Constitutionnelle mettraient volontiers leur expérience à la disposition des Gouvernements.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les six Ministres, qui ont accueilli avec le plus grand intérêt les éclaircissements que vos collègues et vous-même leur avez si utilement fournis, seront toujours heureux, par la suite, de faire appel à la haute compétence des principaux auteurs du projet.

Comme vous en avez déjà été informé, les Gouvernements ont décidé de poursuivre sans délai les travaux relatifs à l'établissement d'une Communauté européenne ; ils ne manqueront pas, lors des réunions qui se tiendront dans les semaines prochaines, de prendre en très sérieuse considération le désir dont vous vous êtes fait l'interprête, afin d'utiliser au mieux, dans l'intérêt de la grande tâche à laquelle nous nous sommes tous consacrés, le dévouement et les talents des membres de la Commission constitutionnelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Dr. von BRENTANO
Président de la Commission
Constitutionnelle

Signé : BIDAULT

LE MINISTRE — AFFAIRES ETRANGERES

Paris, le 14 mai 1953

à M. P.-H. SPAAK
Président de l'Assemblée ad hoc

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention des Gouvernements des six pays membres de la Communauté Charbon-Acier sur la question du règlement des dépenses résul-

.....

tant du fonctionnement de l'Assemblée ad hoc et auxquelles la Haute Autorité avait eu l'obligeance de pourvoir à titre provisoire.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les six Ministres ont étudié ce problème au cours de la réunion qu'ils ont tenue à Paris les 12 et 13 mai ; ils ont décidé de faire assumer par leurs Gouvernements les frais de l'Assemblée ad hoc et de la Commission Constitutionnelle. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en informer le Président de la Haute Autorité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé : BIDAULT

LE MINISTRE AFFAIRES ETRANGERES

Paris, le 14 mai 1953

à Monsieur P.H. SPAAK
Président de l'Assemblée ad hoc

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu porter à la connaissance des six Gouvernements la résolution adoptée le 10 mars par l'Assemblée ad hoc. De son côté, le Président de la Commission Constitutionnelle m'avait indiqué que les membres de la Commission mettraient volontiers leur expérience à la disposition des Gouvernements.

Comme je le faisais savoir à M. von BRENTANO, les six Ministres des Affaires Etrangères, qui viennent de se réunir à Paris, se sont montrés très disposés à recourir, lors des conférences ultérieures, à la haute compétence des principaux auteurs du projet.

Il est bien entendu que chaque fois qu'ils feront ainsi appel à eux, les Gouvernements prendront à leur

SDa 287

charge les frais résultant de pareilles consultations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé : BIDAULT

Luxembourg, le 8 juin 1953
19a, rue Beaumont

à Monsieur Alc. de GASPERI
Président du Conseil de Ministres
Palazzo Viminale
ROMA.

Monsieur le Président,

Par une lettre de votre prédécesseur, M. Georges BIDAULT, du 14 mai 1953, les six Ministres des Affaires étrangères ont bien voulu porter à ma connaissance, qu'à l'occasion d'une réunion à Paris, ils se sont montrés très disposés à recourir, lors de conférences ultérieures, à la haute compétence des principaux auteurs du projet de Traité instituant une Communauté européenne, adopté par l'Assemblée ad hoc, à Strasbourg, le 10 mars 1953.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de cette décision et à vous exprimer ma satisfaction de constater que, dans la phase où la responsabilité du Traité appartient aux Gouvernements, les Ministres aient tenu, dès leur première réunion, de faire appel à une délégation du groupe de travail de la Commission Constitutionnelle. Je ne doute pas que l'appel déjà fait par les Ministres prendra, dans les semeines à venir, la forme d'une association plus précise.

Etant donné cette décision des Ministres et afin de faciliter au maximum leur coopération avec les principaux auteurs du Traité, je voudrais vous demander de bien vouloir inviter comme observateurs à la Conférence intergouvernementale : M. de NEREE, Secrétaire Général des As-

.....

semblées Commune et ad hoc, représenté par M. Guy d'ARVISENET; M. van HELMONT, Directeur de mon Cabinet et M. BRAND, Directeur du Cabinet du Président de la Commission Constitutionnelle. Ces fonctionnaires, qui ont participé à tous les travaux de la Commission Constitutionnelle (Groupe de travail) et de l'Assemblée ad hoc, seront évidemment à la disposition du Secrétariat de la Conférence et des autres observateurs, pour leur fournir tous renseignements et documents utiles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé : P.H. SPAAK
Président des Assemblées Commune
et ad hoc.

SDa 287